

RICHARD VENOR & Co.

CHARTERED ACCOUNTANTS • COMPTABLES AGRÉÉS

RICHARD VENOR, B. COM., C.A.
BARRY GUTENPLAN, B. COM., C.A.

SUITE 409,
5757 CAVENDISH BOULEVARD,
MONTREAL, QUEBEC H4W 2W8
TELEPHONE: (514) 484-0909
FAX: (514) 489-2656

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction de
Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie exigé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets, des flux de trésorerie et des renseignements supplémentaires et annexes 1,2,3 et 4 pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal-Ville-Marie au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



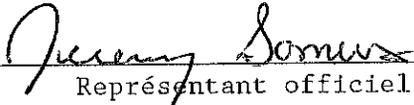
Comptable agréé auditeur permis no. 4940

Montréal, le 29 mars 2011

BILANAU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
	\$	\$
A C T I F		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	434	39
Remboursement à recevoir (Note 5)	<u>3,000</u>	<u>3,805</u>
	<u>3,434</u>	<u>3,844</u>
P A S S I F		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	3,679	17,015
Emprunts des électeurs (Note 6)	<u>25,027</u>	<u>17,627</u>
	28,706	34,642
ACTIFS NETS NÉGATIFS	<u>(25,272)</u>	<u>(30,798)</u>
	<u>3,434</u>	<u>3,844</u>

ACCEPTÉ ET APPROUVÉ:


 Représentant officiel

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions dont le total excède 100\$ (nombre: 12; 140 en 2009) (Annexe 2)	8,843	81,248
Contributions n'excédant pas 100\$ (nombre: -0-; 15 en 2009)	-0-	1,300
Dons anonymes	1,000	1,520
Adhésions (18; 4 en 2009)	355	670
Remboursement par la municipalité: honoraires de vérification	3,000	3,000
allocations à un parti autorisé	<u>6,315</u>	<u>1,948</u>
	<u>19,513</u>	<u>89,686</u>
CHARGES		
Loyer et support technique	4,460	3,114
Publicité et événements sociaux	4,254	5,994
Frais de bureau	460	4,681
Adresses électroniques et hébergement	-0-	4,300
Honoraires de vérification	2,838	4,693
Honoraires professionnels	-0-	10,159
Intérêts sur emprunts des électeurs	1,143	881
Intérêts et frais bancaires	832	1,055
Transferts faits à l'agent officiel	-0-	45,281
Sommes réputées payées sur le fonds électoral	<u>-0-</u>	<u>4,999</u>
	<u>13,987</u>	<u>85,157</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE	<u>5,526</u>	<u>4,529</u>

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actifs nets (négatifs), au début	(30,798)	(35,327)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>5,526</u>	<u>4,529</u>
Actifs nets (négatifs), à la fin	<u>(25,272)</u>	<u>(30,798)</u>

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
	\$	\$
Fonds provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	5,526	4,529
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Remboursement à recevoir	805	3,328
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>(13,336)</u>	<u>8,790</u>
Augmentation (diminution) des fonds liés aux activités de fonctionnement	<u>(7,005)</u>	<u>16,647</u>
Fonds provenant des (utilisés pour les) activités de financement		
Emprunts des électeurs	8,500	-0-
Remboursements des emprunts des électeurs	<u>(1,100)</u>	<u>(16,650)</u>
Augmentation (diminution) des fonds liés aux activités de financement	<u>7,400</u>	<u>(16,650)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	395	(3)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>39</u>	<u>42</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>434</u>	<u>39</u>

Les notes complémentaires et les annexes comportant les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTREAL-VILLE-MARIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

1. STATUTS

Le Parti a été accrédité en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités par le Directeur général des élections le 31 mai 2005.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus ("PCGR") du Canada, et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Conversion aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, aucun changement n'est survenu quant à l'application des PCGR canadiens.

Les PCGR canadiens seront remplacés par les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2011, le Parti adoptera les normes énoncées dans la Partie III du Manuel à titre de Normes comptables pour les organismes sans but lucratif et aux dispositions contenues au chapitre 1501 - Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif. Par conséquent, ces états financiers en vigueur en 2011 seront dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et présenteront un bilan d'ouverture au 1er janvier 2011 ainsi que les chiffres comparatifs de 2010 retraités pour être conformes à ces normes.

Les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif utilisent un cadre conceptuel similaire aux PCGR canadiens ; cependant certaines différences existent à l'égard de certains éléments tels que la constatation, de la mesure et de la présentation et pourraient entraîner des changements significatifs sur les conventions comptables du Parti.

Le 1er janvier 2011, le Parti adoptera les dispositions contenues au chapitre 1501 - Application Initiale des Normes pour les organismes sans but lucratif. Pour le Parti, la principale exemption est liée à la juste valeur des instruments financiers.

Conformément aux normes contenues au chapitre 3856 de la Partie II du Manuel de l'ICCA, le Parti présentera son bilan d'ouverture en présentant ces actifs et passifs à la juste valeur. Tout changement apporté à la constatation et à la mesure de ces éléments financiers à cette date, conformément aux dispositions du chapitre 3856, sera constaté comme un ajustement au solde d'ouverture de l'actif net du Parti à la date de transition aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Tout changement dans la juste valeur des instruments financiers sera constaté dans les résultats de l'exercice où ils surviendront.

En date des présentes, le Parti a évalué l'incidence de l'adoption des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif sur ses états financiers. Aucun changement significatif n'est à prévoir sur ces états financiers.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Parti doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Le Parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de prix d'entrée à des activités ou manifestations à caractère politique représentent les sommes inférieures à 60 \$ qui n'ont pas été considérées comme des contributions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Parti est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois et le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de l'encaisse du Parti.

Actifs et passifs financiers

À partir du 1er janvier 2009, le Parti a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation, du Manuel de l'ICCA relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite selon le classement décrit ci-dessous. La classification de toutes les évaluations de la juste valeur selon trois (3) niveaux différents, reflétant la fiabilité relative des données utilisées aux fins de l'établissement de ces justes valeurs.

Au niveau I, la juste valeur des actifs et des passifs est déterminée selon les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Au niveau II, la juste valeur des actifs et des passifs est déterminée en fonction de données autres que les prix cotés visés au niveau I, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Au niveau III, la juste valeur des actifs et des passifs n'est pas fondée sur des données de marché observables.

Cette nouvelle norme exige la divulgation de la fiabilité relative des informations utilisées aux fins de l'établissement des justes valeurs ainsi que sur tout changement possible résultant de solutions alternatives.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actif financier détenu à des fins de transaction

L'actif financier détenu à des fins de transaction est évalué à sa juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats.

Prêts créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Intérêts.

- Actif financier détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs financiers habituellement acquis ou pris en charge dans le but de dégager un gain des fluctuations à court terme du prix. Ils sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont inclus dans les résultats.

- Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, mis à part les prêts et créances, que l'entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

- Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés et réalisés sont présentés séparément dans les résultats jusqu'à ce qu'ils se réalisent. Lorsque les pertes découlant de titres disponibles à la vente sont permanentes, le coût de l'actif financier est ramené à sa juste valeur avec comptabilisation de la variation dans les gains nets sur les placements dans les résultats. Les titres qui sont classés comme étant disponibles à la vente et dont la valeur de marché n'est pas facile à déterminer sont constatés au coût. Les dividendes et les intérêts créditeurs liés aux instruments disponibles à la vente sont constatés aux résultats. Au 31 décembre 2010, le Parti ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

- Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement et comprennent tous les passifs qui ne sont pas des dérivés ou qui ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction.

● Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs disponibles à la vente sont capitalisés lors de la comptabilisation initiale et ensuite transférés dans les autres éléments du résultat étendu immédiatement après la capitalisation.

Classement des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du modèle de comptabilisation que le Parti a choisi d'appliquer aux principales catégories d'instruments financiers:

Comptes débiteurs	Prêts et créances
Comptes créditeurs	Autres passifs
Emprunt des électeurs	Autres passifs

3. GÉRANCE DU CAPITAL

Le Parti gère sa structure de capital et la modifie en fonction des fonds disponibles afin d'assurer la bonne marche de ses opérations.

Le conseil du Parti n'établit pas de normes quantitatives quant au rendement sur le capital mais s'en remet plutôt à la compétence et à l'expertise de ses dirigeants afin d'assurer l'objectif de croissance du parti.

En matière de gestion du capital, les objectifs du Parti sont les suivants:

- Préserver la capacité du Parti de poursuivre ses activités;
- Respecter ses obligations financières.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, le Parti peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de gérance du capital par le Parti au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Le conseil du Parti revoit régulièrement sa politique de gérance du capital et considère cette approche raisonnable compte tenu de la taille du Parti.

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'exposition au risque et son impact sur les états financiers du Parti se résument comme suit:

8. Risque de crédit

Le risque de perte lié au crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. Le Parti estime que le risque d'inexécution et de crédit est faible puisqu'il s'agit principalement de remboursements à recevoir de la Ville de Montréal.

Risque de juste valeur

Le Parti a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur de marché et le prix actuel des instruments financiers assortis de conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur.

5. REMBOURSEMENT À RECEVOIR

	2010	2009
	\$	\$
Allocations à un parti autorisé	-0-	805
Honoraires de vérification, par la municipalité	<u>3,000</u>	<u>3,000</u>
	<u>3,000</u>	<u>3,805</u>

6. EMPRUNTS DES ÉLECTEURS

Les emprunts des électeurs, portants intérêt au taux annuel de 5%, ne sont pas garantis et ne comportent aucune modalité de remboursement.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

Nom de l'institution	Adresse	Numéro de compte
Banque Royale du Canada	1, Place Ville Marie Rez de chaussée Montréal, Québec H3C 3B5	115 767 6

EQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE **ANNEXE 2**

Exercice terminé le 31 décembre 2010				

Receipt List - Over 100\$

Name	Amount	Date	Street	Postal Code	Receipt
Elise Beaugard	1,000.00 \$	27-Jan-10		H3G 1J4	142367
Jacqueline Sommereyns	500.00 \$	28-Jan-10		H3H 1W2	142368
Danny Lavy	250.00 \$	28-Jan-10		H2Y 2H2	142369
Terry Pomerantz	1,000.00 \$	29-Jan-10		H4R 3G3	142770
Peter Batemen	250.00 \$	29-Jan-10		H4A 2Z6	142370
Mark Schniederma	1,000.00 \$	02-Feb-10		H4Z 1A1	142371
Irving Richer	200.00 \$	09-Feb-10		H3H 2R2	142372
Linda Gauthier	1,000.00 \$	10-Feb-10		H4N 2X5	142373
Stanton Friedman	1,000.00 \$	12-Feb-10		H3Z 2X8	142374
M. Chinks	1,000.00 \$	12-Feb-10		H3Y 3L1	142375
Jean-Francois Larose	643.13 \$	26-Feb-10		H1X 3L9	142769
Yolanda Mawcuso	1,000.00 \$	16-Mar-10		H3A 0A8	142366
Total:	8,843.13 \$				

RICHARD VENOR & CO.
 CHARTERED ACCOUNTANTS - COMPTABLES AGRÉS

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE-MARIE **ANNEXE 3**

EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS
EMPRUNTS

Exercice terminé le 31 décembre 2010

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
Louise O'Sullivan	2005	5%	10,000.00	0.00	1,100.00	8,900.00	1,000.00
William Shady	2005	5%	7,626.88	0.00	0.00	7,626.88	1,144.02
Monique David	2010	5%	0.00	8,500.00	0.00	8,500.00	0.00
		TOTAL	17,626.88	8,500.00	1,100.00	25,026.88	2,144.02

CAUTIONNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre 2010

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLECTEUR	ADRESSE DE L'ÉLECTEUR (No, rue, app., ville et code postal)	MONTANT CAUTIONNÉ
Aucun Cautionnement		

ÉQUIPE LOUISE O'SULLIVAN - PARTI MONTRÉAL-VILLE- MARIE

ANNEXE 4

Exercice terminé le 31 décembre 2010

SECTION 5

CONCILIATION DES REÇUS OFFICIELS

No de série des reçus officiels (ventilés par livret)		Quantité de reçus					Non utilisés et détenus à la fin de la période
		A	B	C	D	E	
DE:	À:	Non utilisés et détenus en début de période (colonne F du rapport précédent)	Obtenus au cours de la période	Délivrés à des donateurs par un solliciteur	Abîmés ou annulés (détail ci-dessous)	Perdus	
1076	1099	17	0	0	0	0	17
6001	6025	16	0	0	0	0	16
123876	123900	4	0	0	0	0	4
123926	123950	8	0	0	0	0	8
177701	177725	9	0	0	0	0	9
142351	142375	10	0	10	0	0	0
142751	142775	7	0	2	0	0	5
142851	142875	2	0	0	0	0	2
TOTAL		73	0	12	0	0	61
Numéros de série des reçus abîmés ou annulés (remis sous pli)							